

était que les libéraux ont manqué aux promesses qu'ils ont faites quand ils étaient dans l'opposition. J'ai trouvé que ses observations constituaient un merveilleux commentaire sur bien des discours que nous entendons à la Chambre quand on nous dit que le pays va,—je ne sais pas si je devrais dire au diable, bien que ce mot ait été employé cet après-midi,—mais, en tout cas, que le pays marche vers la destruction certaine parce que nous manquons d'un tarif douanier élevé. Ainsi nous voyons que l'honorable député de ma propre province reconnaît qu'après tout, les libéraux ont appliqué de légères réductions au tarif.

Je n'ai pas l'intention, monsieur l'Orateur, de parler avec parti pris des questions impliquées dans le sujet que nous discutons. Comme je l'ai fait jadis sans échapper au blâme, j'ai l'intention de traiter librement les problèmes qui se présentent en tenant compte des destinées du Canada et, en second lieu, de la Colombie-Anglaise, pour qui je professe une seconde allégeance. J'ai aussi l'intention de parler des avantages ou de l'absence d'avantages qui pourront résulter pour la région que je représente directement, si ces amendements sont adoptés.

Ces remarques préliminaires étant présentées, je vous ferai observer respectueusement, monsieur l'Orateur, qu'il est tout près de six heures.

(Sur la motion de M. Neill, la suite du débat est renvoyée à demain.)

COMMUNICATION DU SENAT RELATIVE AUX PENSIONS ET PROBLEMES DES ANCIENS COMBATTANTS

M. l'ORATEUR: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que nous recevons un message du Sénat informant la Chambre que le Sénat ne juge pas opportun de former un comité spécial pour agir conjointement avec un comité spécial semblable de la Chambre relativement

aux pensions et aux problèmes intéressant les anciens combattants, pour la raison qu'il ne saurait participer dans les décisions finales de ce comité qui doit faire rapport à la Chambre.

Le Sénat reconnaît ainsi la nécessité d'éviter, autant que possible, que le même travail se fasse deux fois par ce comité et, ayant cela en vue, le Sénat s'est entendu sur les noms des sénateurs à qui l'on demandera plus tard de faire partie d'un comité spécial et devant lequel sera renvoyée toute loi que la Chambre des communes pourra adopter à ce sujet. Ce sont:

Les honorables sénateurs Belcourt, Black, Béland, Blondin, Buchanan, Gillis, Graham, Griesbach, Hatfield, Laird, Lewis, Macdonnell, MacArthur, Rankin, Taylor et White (Pembroke).

Les sénateurs ci-dessus nommés seront heureux, une fois avisés, d'assister aux séances du comité spécial de la Chambre.

PROGRAMME DE LA PROCHAINE SEANCE

Le très hon. MACKENZIE KING: J' imagine, monsieur l'Orateur, que la Chambre désire continuer ce débat demain et, dans ce cas, il est nécessaire de présenter une motion. Je propose donc:

Que l'application de l'article 28 soit suspendue, le jeudi 27 mars courant, et que motion soit faite alors pour que M. l'Orateur quitte le fauteuil afin que la Chambre se forme en comité des subsides.

L'hon. M. BENNETT: Il est entendu que les crédits discutés seront ceux des Travaux publics?

Le très hon. MACKENZIE KING: Oui.

M. l'ORATEUR: De consentement unanime, il en est ainsi ordonné.

(La motion est adoptée.)

A six heures, la séance est levée d'office, conformément au règlement.